

# Programme HIJP

Rapport annuel 2020

Version v1.0

26.01.2021

Jens Piesbergen, Albano Bernasconi, Vital Meyer

## Contenu

1	Le programme HIJP en général .....	3
1.1	Changement de présidence de la direction de programme HIJP et du comité de programme HIJP3	
1.2	Groupe d'accompagnement du programme HIJP .....	3
1.3	Ressources en personnel, comptabilité, assurances et informatique du poste de travail .....	3
	Croissance du personnel et engagement des ressources en personnel .....	3
	Bureau au Nordring 8, comptabilité, assurances et infrastructure informatique professionnelle.....	4
1.4	Présentations à des autorités judiciaires, organisations et associations .....	4
1.5	Sièges dans les organes d'autres projets .....	4
1.6	Développement organisationnel: HIJP en tant qu'élément-clé d'une future stratégie POLSTA .....	5
2	Projets et activités .....	6
2.1	Groupe de travail Personnalité juridique HIJP .....	6
2.2	Renforcement des activités en matière d'exécution des peines et mesures .....	6
2.3	ePagination/répertoire de dossier numérique et délais/notifications.....	7
2.4	Projet «Traitement des affaires» et «association TA» .....	8
2.5	Projet Justitia 4.0 .....	9
2.6	Service de coordination ST Surveillance des télécommunications (SC ST) .....	11
3	Finances et comptes annuels 2020 .....	11
4	Perspectives .....	12
	Annexe: organigramme .....	13

## 1 Le programme HIJP en général

### 1.1 Changement de présidence de la direction de programme HIJP et du comité de programme HIJP

Fin octobre 2020, Alberto Fabbri a démissionné de son poste de premier procureur du canton de Bâle-Ville et donc aussi de la présidence de la direction du programme HIJP. Il a été élu par l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) au poste de juge au Tribunal pénal fédéral à Bellinzone dès début 2021. Ces trois dernières années, Alberto Fabbri a considérablement renforcé le programme HIJP, a développé des idées encore vagues au début en misant sur sa connaissance du terrain et des besoins des ministères publics et dans les procédures pénales préliminaires avec une vision compréhensible de HIJP et des projets associés. Il a œuvré pour que les autorités judiciaires cantonales soutiennent HIJP à l'échelon national et sur le plan professionnel. A titre intérimaire, Laurent Maye, procureur général adjoint du canton de Vaud, a repris la direction du programme. La recherche d'un successeur est activement soutenue par la CPS. L'élection du successeur est prévue pour février 2021 par le comité de programme HIJP.

Michael Lauber, jusqu'à présent co-président du comité de programme HIJP à vocation stratégique, a démissionné fin août de son poste de procureur général de la Confédération. Il a ainsi lui aussi quitté le programme HIJP. Depuis la création du programme HIJP en 2015, Michael Lauber a contribué à orienter les questions d'ordre stratégique et financier concernant les demandes essentiellement informatiques des autorités de poursuite pénale auprès des organes spécialisés de la Confédération, des cantons et de la CPS, de sorte que la transition numérique a désormais une réelle chance de succès dans notre environnement professionnel. Nous tenons à remercier chaleureusement Michael Lauber pour son soutien et son travail de pionnier. En novembre, la structure responsable de HIJP a élu M. Christoph ILL, premier procureur du canton de Saint-Gall, pour lui succéder. Il est désormais à la tête du programme HIJP avec la précédente coprésidente, la conseillère d'Etat Jacqueline Fehr, ZH.

### 1.2 Groupe d'accompagnement du programme HIJP

Le groupe d'accompagnement HIJP est composé en majorité de personnes et représentants des milieux intéressés qui ne peuvent ou ne souhaitent pas s'engager directement auprès des organes du programme HIJP mais qui ont un intérêt manifeste à ce que le programme et ses projets soient poursuivis. La coopération et l'adhésion sont informelles, ce qui permet d'obtenir au plus vite une vaste couverture en cas d'intérêt.

Au cours de l'année sous revue, le groupe d'accompagnement s'est réuni à deux reprises. L'idée d'utiliser cette plateforme pour grouper les activités HIJP et favoriser les échanges entre cantons a fait ses preuves. Certains cantons ont saisi l'occasion et informé activement de leurs travaux ou projets, et ils en ont profité pour demander l'avis des participants. Il a souvent été possible d'obtenir ainsi de précieuses indications ou idées pour ses propres activités.

### 1.3 Ressources en personnel, comptabilité, assurances et informatique du poste de travail

#### Croissance du personnel et engagement des ressources en personnel

Ces derniers mois ont été synonymes de changements importants pour l'organisation et les collaborateurs de tous les projets: d'une part, il a fallu emménager dans les nouveaux bureaux au Nordring 8, à Berne, et les aménager pendant la première phase de confinement dû au coronavirus, et d'autre part, nous avons intégré d'autres spécialistes compétents à notre équipe avec Amelia Hossmann, en tant qu'assistante HIJP, et les autres nouveaux et nouvelles collègues (voir ch. 2.5). Ce doublement du nombre de collaborateurs en quelques mois a dû être absorbé sur le plan logistique, professionnel et avec les outils de direction. Avec le renforcement de l'administration et de la logistique, la gestion du programme HIJP a pu être considérablement allégée.

Au cours de l'année sous revue, HIJP a concentré ses ressources en personnel à plein temps principalement

sur le traitement des projets prioritaires que sont le traitement des affaires et Justitia 4.0, ainsi que sur la représentation des besoins cantonaux auprès des activités ST de la Confédération et dans le projet ABP correspondant (analyse des besoins et du potentiel sous la direction de TIP). La meilleure acceptation de nos services, la mise à profit du savoir-faire disponible par les cantons et le nombre croissant des sujets à traiter ont poussé le personnel HIJP aux limites de ses capacités. L'établissement d'un ordre de priorité plus précis pour les travaux a été abordée et l'octroi de mandats ou le recrutement de spécialistes dans divers domaines spécialisés sont examinés en continu ou demandés par les canaux ordinaires. L'augmentation des effectifs déjà prévue précédemment pour certaines fonctions doit maintenant être mise en œuvre en fonction des moyens alloués.

### Bureau au Nordring 8, comptabilité, assurances et infrastructure informatique professionnelle

Au cours de l'été, la gestion de la comptabilité et la tenue des livres a été transférée à la société Keller Treuhand Bern sàrl; des comptes séparés pour le programme et ses projets ont été ouverts chez Credit Suisse. Des contrats d'assurance distincts ont également été conclus avec le fournisseur actuel de la CCDJP pour les assurances accidents, indemnités journalières maladie et assurances de biens professionnels. Ainsi, d'autres mesures substantielles ont été prises pour dissocier HIJP de l'association CCDJP.

En outre, l'équipement informatique existant des collaborateurs HIJP est en cours de remplacement par un client informatique géré, y compris l'infrastructure de serveur nécessaire. De cette manière, HIJP se dirige résolument vers la réalisation de la protection de base TIC et délègue la gestion des postes de travail informatiques à un service professionnel. Le fournisseur a été sélectionné dans le cadre d'une procédure sur invitation et le contrat a été adjugé à Abraxas Informatik SA.

## 1.4 Présentations à des autorités judiciaires, organisations et associations

Au cours de l'année sous revue, des représentants du programme HIJP et notamment du projet Justitia 4.0 ont participé à de nombreuses réunions auprès d'autorités judiciaires cantonales ou d'autres organisations et associations. Toutefois, leur nombre a considérablement diminué par rapport à l'année précédente en raison de la crise sanitaire. Les exposés ont permis d'expliquer à un groupe plus vaste les motivations et les demandes fondamentales du programme HIJP pour un traitement sans changements de supports des processus administratifs, l'échange de données et l'introduction du dossier électronique. Ils servent toutefois aussi à développer les réseaux personnels existants et à préparer de futures possibilités de coopération.

Des présentations ont été données à divers services de police, tribunaux ou directions de la justice des cantons TG, BS, BE, ZH, BL, GR et à des organes de l'exécution des peines et mesures (CCSPC, concordats) ou lors du forum de deux jours (en ligne) de l'exécution des peines ainsi qu'à l'alliance Tribuna et à la Conférence SAK (groupe de travail suisse pour la criminologie) à Interlaken. Le séminaire juridique annuel à Macolin, organisé par l'association eJustice.CH, ayant été annulé, la participation prévue a été annulée.

En outre, ces travaux fondamentaux ont été approfondis au cours de séances spécifiques ou d'entretiens bilatéraux, par ex. avec des représentants spécialisés des cantons AG, BS, BL, GE, VD, ZG, BE, TG, FR, SG, GL et ZH.

## 1.5 Sièges dans les organes d'autres projets

HIJP a été invitée à siéger dans divers organes de pilotage du projet de projets très variés à l'échelon fédéral ou cantonal et à influencer ainsi les orientations stratégiques, transposer son expertise et coopérer en termes de coordination. Il s'agit notamment: du comité de pilotage «JusPol» de l'alliance Tribuna avec le canton-pilote LU, du comité de programme JoiningForces du Ministère public et de fedpol, du comité ST ST-AS (selon la LSCPT), du comité de pilotage du projet ABP (sur mandat de la CCPCS/CPJ), du comité de projet NAPSTRA du Tribunal d'arrondissement de la Ville de Zurich et du comité de projet FSI Suisse du SECO. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, HIJP aura également un siège avec droit de vote au sein du comité opérationnel de TIP Suisse, l'organisation qui succède au programme HIP. HIJP a également été sollicitée à plusieurs reprises par les autorités judiciaires des pouvoirs exécutif et judiciaire pour participer à titre consultatif à leurs propres projets ou pour diverses contributions.

## 1.6 Développement organisationnel: HIJP en tant qu'élément-clé d'une future stratégie POLSTA

Au cours de l'année sous revue, la structure responsable a approuvé lors de l'assemblée de printemps 2020 un développement organisationnel basé sur les considérations stratégiques POLSTA. Elles supposent, d'une part, des structures à vocation nationale correspondantes de la part de la police, qui ont été lancées avec TIP Suisse. D'autre part, les autres organes de poursuite pénale conformément aux bases légales du Code de procédure pénale CPP, à savoir les ministères publics avec les tribunaux concernés et les autorités d'exécution subséquentes doivent être intéressés et intégrés à l'échange de données, d'informations et de dossiers. La vision HIJP formulée en 2017<sup>1</sup> visant un développement en centre de compétence afin de permettre des processus administratifs sans changements de supports, des standards et prescriptions, des innovations etc., a conduit à ce que HIJP devienne une personne morale autonome et soit renforcée avec un savoir-faire technique et de gestion supplémentaire de manière à pouvoir répondre aux attentes formulées et fournir les prestations envisagées.

### Développement de l'organisation du programme HIJP (moyen terme)

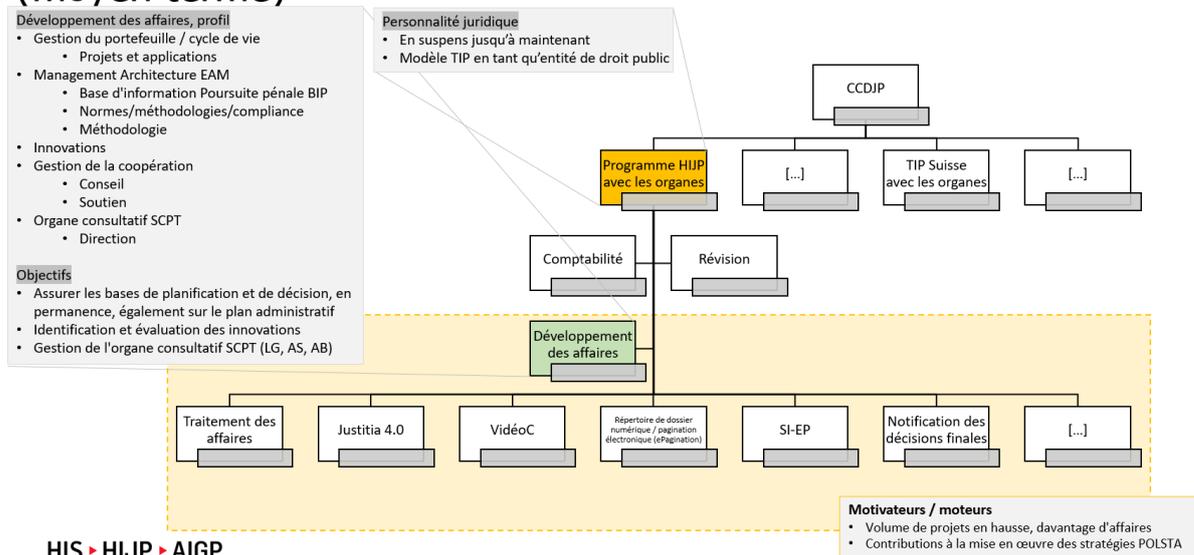


Figure 1: Développement de la structure organisationnelle à moyen terme du programme HIJP

Le programme HIJP doit s'acquitter de diverses tâches (selon la figure ci-dessus), notamment en matière de traitement des dossiers sous forme de projets et tâches. Il faut donc une gestion du portefeuille et de l'architecture pour tous les projets et ce, en collaboration avec les partenaires dans les cantons, à la Confédération et naturellement avec TIP Suisse. D'autres tâches concernent par exemple le soutien légalement obligatoire de l'organe de conseil SCPT (voir ch. 2.6)

La tâche centrale de la gestion architecturale est de mettre à disposition la base d'information informatique de manière à ce que les cantons puissent bénéficier des informations collectées de manière structurée (par ex. interfaces, données, types de données, etc.) sans devoir effectuer le même travail à plusieurs reprises. Le savoir-faire nécessaire en matière d'architecture informatique gère donc une base d'information orientée à moyen et long terme en collaboration avec les organes de poursuite pénale. Il définit aussi les consignes spécialisées en informatique et des standards pour garantir l'interopérabilité entre les autorités et systèmes à tous les niveaux.

Les équipes sont composées progressivement à l'aide d'une planification mentionnée dans les domaines

<sup>1</sup> Vision HIJP avec document-cadre: <https://www.his-programm.ch/fr/programme-HIJP/vision-HIJP>

spécialisés pour les fonctions de responsable de projet, Business Analyst et architecte informatique. En outre, un engagement dans plusieurs projets ou activités est prévu le plus souvent. Les collaborateurs opèrent à titre exclusif pour des tâches prioritaires qui doivent être réalisées, par ex. pour le projet Justitia 4.0 ou le futur projet «SI-EP» (système d'information pour l'exécution des peines). HIJP applique donc un modèle matriciel pour conserver le savoir-faire pendant plusieurs années. HIJP s'attend, ces prochaines années, à une nette hausse de la demande en prestations et se voit d'ores et déjà confrontée à une grande diversité des thématiques ou projets concrets.

## 2 Projets et activités

De concert avec la gestion de programme, la direction de programme examine régulièrement la faisabilité de nouvelles propositions de projets ou besoins en ce qui concerne les répercussions à l'échelon national, les éventuelles incidences sur les ressources en personnel, les finances, le planning et d'autres éléments liés pour les années à venir. Compte tenu des deux projets d'envergure Justitia 4.0 et Traitement des affaires, l'accent a été mis l'année dernière sur les propositions de projet ayant un effet à court et moyen terme (ch. 2.3). Le soutien de la transition numérique de l'exécution des peines a été défini comme un objectif clé supplémentaire pour les intervenants concernés de la justice pénale (police, ministères publics, tribunaux, exécution des peines) (ch. 2.2).

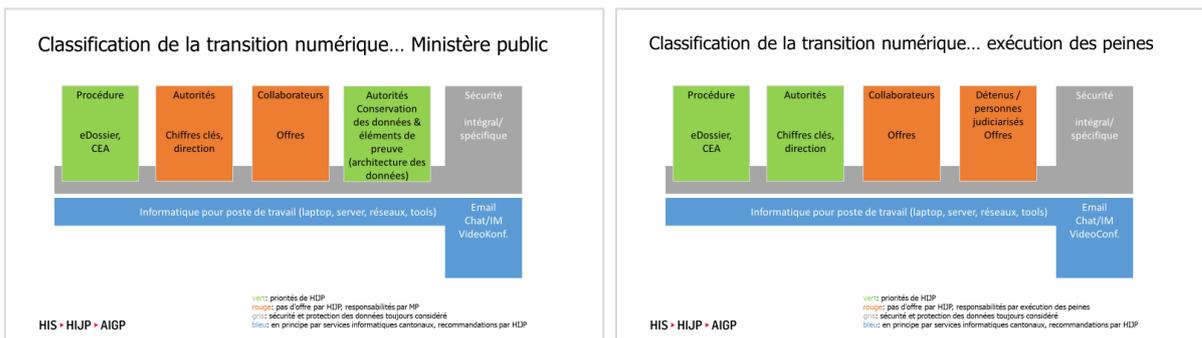
Sur demande de la Conférence de coordination des affaires pénitentiaires (CoCAP) et du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP), l'avant-projet «Système d'information dans l'exécution des peines» a été approuvé lors de l'assemblée d'automne 2019 de la CCDJP. Dans le cadre d'un groupe de travail, HIJP avait participé de manière déterminante en 2018 à l'élaboration des bases de ce projet et aura une fonction de pilotage dans le cadre de l'avant-projet et jouera un rôle important ultérieurement lors de la phase de mise en œuvre, donc a priori à partir de 2021/2022. Ainsi, la présence de HIJP sera aussi mieux marquée dans le quatrième quart de la chaîne judiciaire pénale, à savoir l'exécution des peines.

### 2.1 Groupe de travail Personnalité juridique HIJP

Le groupe de travail pour le transfert de HIJP vers une entité juridique distincte, analogue au modèle «TIP Suisse» et conformément à la décision de l'assemblée de printemps 2020 de la CCDJP, a entamé ses travaux, et un mandat de projet correspondant a été approuvé par la direction du programme HIJP.

### 2.2 Renforcement des activités en matière d'exécution des peines et mesures

Depuis le début de l'année, la direction du programme s'occupe de plus en plus des questions liées à l'exécution des peines et mesures. D'une part, un contact plus étroit avec la CCSP a été recherché et la catégorisation de la transition numérique ainsi que le positionnement des prestations HIJP dans ce contexte ont été précisés (cf. schéma à droite). A cette fin, les relations et les projets en cours, y compris le projet préliminaire «Système d'information Exécution des peines» (SI-EP), ont été expliqués dans un document de synthèse distinct. D'autre part, le partenariat de coopération et la collaboration active au comité de programme du «Forum Exécution des peines» (événement en ligne du CSCSP en novembre 2020) a rendu la transition numérique tangible, sous toutes ses facettes, pour les collaboratrices et collaborateurs concernés du système d'exécution des peines. En outre, les premiers besoins dans ce domaine ont été pris en compte dans le cadre des travaux techniques sur le développement ultérieur de la norme eCH-0051, et les travaux concrets ont été lancés.



*Illustrations 2a, 2b: «Prestations de HIJP pour les ministères publics et l'exécution des peines et mesures» - L'accent est mis sur les domaines surlignés en vert relatifs à la direction de procédure / au dossier électronique / à la communication des actes ainsi qu'au traitement des artefacts numériques (MP) et aux indicateurs statistiques relatifs à la population concernée par le système d'exécution des peines et mesures (EP). Les sujets que HIJP ne traite pas et qui relèvent toujours de la responsabilité des services spécialisés ou des autorités judiciaires sont surlignés en rouge. Les domaines de la sécurité informatique et de la protection des données, qui sont pris en compte en intégralité, sont surlignés en gris. Les éléments surlignés en bleu sont les prestations d'infrastructure informatique cantonales pour lesquelles HIJP peut formuler des recommandations (par ex. des systèmes de vidéoconférence).*

Etant donné que le projet Justitia 4.0 au sens étroit en ce qui concerne le dossier électronique et l'application Dossier judiciaire électronique ne traite que les préoccupations des Ministères publics et des tribunaux, le programme HIJP se chargera des projets correspondants pour la mise en œuvre des besoins de l'exécution des peines en matière de dossier électronique et de sa tenue. La mise en œuvre des exigences relatives à la communication électronique des actes (CEA), à la consultation des dossiers par les représentants des parties ou les parties concernées et les experts, ainsi qu'à la mise à jour des dossiers, doit être clarifiée avec les intervenants concernés des offices, institutions et responsables informatiques. Les premiers travaux sur ces activités de planification et de consultation ont été lancés.

### 2.3 ePagination/répertoire de dossier numérique et délais/notifications

Avant même la mise en œuvre de Justitia 4.0, il convient de répondre à d'autres besoins à court terme susceptibles d'optimiser la direction de la procédure et notamment d'alléger de manière significative la charge de travail de direction de la procédure en matière administrative. Il s'agit notamment de la création d'un index des pièces qui, pour l'instant, est plutôt réalisé manuellement ou la numérotation des pièces à des fins de référencement univoque. Pour ces raisons, il a été décidé de mandater la mise au point d'une systématique pour un archivage structuré des dossiers en tenant compte de l'aspect particulier de la pagination et de la réalisation d'un *proof-of-concept* (PoC). Le concept ainsi que la réalisation du PoC ont été achevés au quatrième trimestre 2020. La publication est prévue pour le premier trimestre 2021.

Afin de concevoir de la manière la plus simple possible ce passage d'une tenue de dossier actuellement très fortement basée sur le papier à un dossier tenu électroniquement, le présent concept repose sur les paradigmes suivants: a) la systématique est indépendante de la tenue de dossier d'une autorité. Chaque autorité peut continuer à utiliser son modèle de dossier. Le concept ne vise pas à harmoniser la structure des dossiers à l'échelon national. Il offre toutefois de nombreuses possibilités, sans aucune contrainte. Chaque autorité détermine elle-même comment elle souhaite utiliser la systématique, si elle souhaite également apporter des modifications à son plan de dossier ou non et permettre le traitement de toutes les échéances. b) La systématique repose sur des identifiants pouvant être lus par une machine et orientés métier. Cela permet de répondre aux besoins de tous les intervenants, mais aussi aux exigences des outils électroniques.

En raison de sa souplesse et de son autonomie par rapport à la tenue du dossier, la conception du système a un fort potentiel. Toutefois, elle doit encore faire l'objet de tests pratiques dans les cantons.

Le contrôle des délais et la génération automatique d'éléments de communication pour des décisions des autorités pénales et d'autres obligations en matière de communication par les cantons nécessite dans les

diverses applications de traitement des affaires une charge de travail manuel parfois importante, parfois moindre, pour en assurer la surveillance et la gestion. Aucun dispositif suffisant et tenant compte de manière adéquate des bases légales en vigueur pour l'automatisation n'est pour l'instant proposé globalement à la direction de la procédure ou aux chancelleries. Comme pour le concept concernant ePagnation, la direction de programme HIJP a donc donné en mandat un concept pour un tel automatisme.

## 2.4 Projet «Traitement des affaires» et «association TA»

Le projet Traitement des affaires continue d'œuvrer systématiquement à la réduction des obstacles pour l'échange de données au sein de l'exécution des peines et dans son environnement immédiat. Ces efforts visent en premier lieu le standard d'échange de données eCH-0051<sup>2</sup>. Ces dernières années, des étapes importantes ont été franchies avec les conteneurs de données pour l'échange entre la police et le Ministère public ainsi que ceux pour l'intégration du casier judiciaire VOSTRA. Cette année, sous la direction du nouveau duo de chefs de projet Albano Bernasconi, HIJP, et Martin Page, TIP<sup>3</sup>, la tâche principale a consisté à ajuster et à consolider ce qui avait été réalisé.

Ce travail a également porté sur la production d'une courte vidéo en plusieurs langues<sup>4</sup>, qui explique l'objectif et les avantages de la norme eCH-0051 et du service SanityCheck. L'équipe de projet a également poursuivi ses travaux sur les premières données de base uniformes spécifiques à la justice et a été en contact avec l'OFS afin de créer les conditions nécessaires au fonctionnement d'un domaine Sedex propre (réseau de participants) pour le système judiciaire.

Parallèlement, des clarifications supplémentaires ont été effectuées afin de permettre à d'autres domaines d'application d'utiliser la norme eCH-0051. Aujourd'hui, les CFF déposent chaque année plusieurs milliers de plaintes pénales, également au nom d'autres entreprises de transport, auprès de plus d'une centaine d'autorités pénales différentes, jusqu'à présent sous forme papier et par courrier. Dans la plupart des cas, cela concerne les voyages sans titre de transport valable. Les CFF et le Tribunal de la ville de Zurich, l'un des principaux destinataires des plaintes en termes de volume, ont été convaincus d'unir leurs forces pour mettre sur pied une opération pilote de notification électronique de ces plaintes. En outre, un groupe de travail composé d'expertes et d'experts du système pénal et correctionnel a été instauré pour examiner le potentiel d'automatisation des principales interfaces organisationnelles dans leurs domaines de spécialisation. Cette mesure vise à garantir que l'échange de données structurées soit lui aussi garanti entre tous les acteurs de l'exécution des peines par le biais des normes existantes.

A l'initiative du groupe spécialisé eCH-0051, une étude a été réalisée pour examiner une mise à jour majeure (Major Release, version 3.0) de la norme. L'objectif d'une nouvelle version principale de la norme est de l'optimiser et d'éliminer d'anciens problèmes, jetant ainsi les bases d'autres extensions thématiques et permettant d'harmoniser davantage l'application de la norme pouvant être interprétée de manière très souple. L'étude recommande, également à la lumière d'une analyse coûts/bénéfices, une refonte de la norme selon les axes essentiels suivants: structure modulaire, élimination des redondances, standardisation des informations contenues sur le traitement des données et, par exemple, introduction d'un objet d'information distinct «arme». Les travaux de mise en œuvre devraient durer jusqu'en 2022. D'ici là, des modifications mineures de la norme sont encore possibles si elles s'avèrent nécessaires d'urgence. Au premier trimestre 2021, la mise à jour mineure 2.10 introduira certains de ces ajustements.

Enfin, le comité de projet a chargé la direction de projet de montrer comment l'organisation de projet pourrait être ajustée aux besoins actuels. En outre, l'expression «traitement des affaires», qui est trompeuse dans ce contexte, devrait être reconsidérée avec un nom plus approprié. Un réalignement de la gouvernance vise à obtenir une meilleure intégration des nombreuses parties prenantes, un lien permanent avec les structures TIP et HIJP et, en fin de compte, un contrôle cohérent et uniforme de la norme par les spécialistes, c'est-à-dire la police et la justice. Un document conceptuel a été élaboré, qui trace les contours d'une nouvelle coopération entre HIJP et TIP, afin que les services requis puissent être fournis

<sup>2</sup> <https://www.ech.ch/standards/48011>

<sup>3</sup> TIP: TIP Suisse, anciennement programme HIP (harmonisation de l'informatique policière suisse), <https://www.hpi-programm.ch>

<sup>4</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=pUKG-7UoIZq>

conjointement et de manière permanente. En 2021, une proposition sera soumise aux organes de pilotage HIJP et TIP et à leurs structures responsables pour la mise en œuvre d'une réorganisation correspondante.

## 2.5 Projet Justitia 4.0

Selon la planification de projet 2020, les travaux prioritaires suivants ont été réalisés:

- En ce qui concerne la plateforme judiciaire «Justitia.Swiss», le champ d'application a été approuvé par le comité de pilotage et l'intégration des exigences métier a été achevée. En outre, les décisions architecturales stratégiques relatives à un appel d'offres pour la plateforme ont été prises en matière de stockage des données, de traitement des demandes, d'identité numérique et de cryptage des communications. Le comité de pilotage a approuvé une variante de mise en œuvre recommandée pour la plateforme. Les travaux préparatoires ont commencé en vue de la procédure d'appel d'offres OMC sélective approuvée par le comité de projet pour le développement et l'exploitation de la future plateforme judiciaire.
- En ce qui concerne le dossier judiciaire électronique et de l'application Dossier judiciaire électronique (ADJ), les rapports d'évaluation des solutions du Bade-Wurtemberg, de l'Autriche et de Bâle-Ville ont été achevés et présentés. La clarification de l'étendue est retardée et encore en cours en raison des clarifications relatives à l'interaction avec les applications de gestion des affaires existantes. Entre-temps, des principes directeurs centraux ont été formulés en collaboration avec les représentantes et représentants des groupes spécialisés. Les organes devraient les approuver au premier trimestre 2021. En plus des évaluations, les solutions de l'Autriche et du Bade-Wurtemberg ont pu être testées de manière approfondie dans des installations test ou des bacs à sable par une vingtaine de membres de groupes spécialisés et par des employés du Ministère public de Saint-Gall. Les fonctionnalités proposées ont été accueillies favorablement et les conclusions ainsi que les expériences faites ont pu être intégrées aux exigences de la future application ADJ.
- Grâce à des bacs à sable<sup>5</sup>, une infrastructure («mini- plateforme judiciaire») a été mise en place avec les cantons de Zurich, Fribourg et Genève, dans laquelle des scénarios d'application et d'intégration pertinents ont pu être testés avec succès. Diverses options d'authentification des utilisateurs ont été mises en œuvre et, par exemple, l'interaction d'un tribunal des mesures de contrainte avec un Ministère public a été testée à l'aide d'un cas concret. Cela a également donné lieu à un dossier modèle pour le domaine du droit pénal. Toutes les conclusions ont été prises en compte dans les définitions des exigences envers la plateforme et pour les travaux relatifs au dossier judiciaire électronique et à l'ADJ. En outre, l'application de dossier électronique «VIS-Justiz», qui est utilisée de manière productive dans le Bade-Wurtemberg depuis quelques années ou qui est en train d'être introduite à l'échelon national, a été testée par des représentantes et représentants spécialisés du canton de Saint-Gall.
- Pour faciliter la transition, un concept a été développé par le groupe spécialisé «Communication & Transformation» en collaboration avec une société de conseil externe, qui constituera la base des éléments centraux de l'aide fournie sur place aux autorités judiciaires en matière de transition numérique. Ce concept a été approuvé par le comité de projet en décembre. Le comité de pilotage devrait l'approuver au premier trimestre 2021.

La procédure de consultation relative à l'avant-projet de loi sur la plateforme de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ) a été lancée par le Conseil fédéral en novembre<sup>6</sup>. Elle prend fin le 26 février 2021. A la mi-décembre, à l'initiative du comité de pilotage, le groupe spécialisé «Droit» a soumis aux coprésidents du comité de projet et du comité de pilotage un modèle de prise de position sur l'avant-projet LPCJ, qui doit servir de base aux cantons pour prendre eux-mêmes position. En outre, au cours du premier trimestre 2021, il est prévu de commencer à élaborer une législation modèle dans le cadre d'un groupe de travail intercantonal pour les révisions nécessaires des législations cantonales, notamment

---

<sup>5</sup>Les «bacs à sable» sont des essais-pilotes de taille modeste, productifs ou proches de la production, dans certains cantons ou certains tribunaux ou Ministères publics, permettant de tester les fonctionnalités et la convivialité d'utilisation des futures applications à un stade précoce. Les applications ont alors des fonctionnalités restreintes.

<sup>6</sup> Loi fédérale sur la plateforme de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ): <https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing#https://fedlex.data.admin.ch/eli/consultation/9a0584d3-768e-4a5a-b0bc-179e3a33f80f>

dans le domaine des procédures judiciaires administratives et de l'exécution des peines.

En raison de la crise sanitaire, deux manifestations régionales d'information dans le domaine de la communication n'ont pas pu avoir lieu. En revanche, la séance plénière des groupes spécialisés, qui a réuni plus de 120 participants, s'est déroulée de manière hybride en ligne. Sinon, les réunions prévues des groupes spécialisés ou les réunions nécessaires de l'équipe de projet ont pu se dérouler avec succès et dans les délais, la plupart du temps sous forme virtuelle via les systèmes de vidéoconférence correspondants, tout en respectant le plan général du projet.

Outre les progrès très satisfaisants en termes de contenu, le projet a pu se stabiliser en termes d'organisation et de personnel et atteindre la croissance prévue:

- la répartition des rôles et des tâches au sein de la direction de projet, qui avait été critiquée par le gestionnaire de la qualité et des risques (GQR) en début d'année, et pour laquelle les organes avaient demandé plus de précisions, a été précisée et clarifiée. C'est pourquoi, au début de l'été 2020, les rôles suivants ont été attribués: M. Jacques Bühler a repris le rôle de responsable général du projet et assume la responsabilité de l'orientation métier du projet, M. Vital Meyer a repris le domaine de responsabilité technique/finances/planification en tant que responsable général adjoint du projet et M. Jens Piesbergen continue à travailler dans le cadre de la direction générale de projet en tant que chef de projet pour les tâches spéciales; à ce titre, il fait office de conseiller afin de pouvoir consacrer plus de temps à son activité principale de Programm Manager HIJP.
- Il est crucial pour la réussite d'un grand projet de nommer pour les rôles stratégiquement importants des expertes et experts hautement qualifiés et expérimentés au sein de l'équipe centrale. Nous sommes donc très heureux d'avoir pu pourvoir avec succès les rôles suivants:
  - Architecture informatique: M. Franz Achermann est un spécialiste informatique très expérimenté qui a été responsable de l'architecture informatique de Postfinance pendant de nombreuses années;
  - Chef de projet Métier: M. Jérôme Barraud, juriste expérimenté, possède un brevet d'avocat et a participé à des projets informatiques dans le milieu judiciaire pendant plusieurs années, travaillant dernièrement comme chef de l'état-major du Secrétariat général et conseiller à la protection des données auprès du Tribunal administratif fédéral.
  - Communication et relations publiques: Mme Monika Gysin Robert est responsable de la communication du projet depuis le milieu de l'année. Elle a plus de dix ans d'expérience en marketing et en communication, tant auprès d'organisations proches des autorités fédérales que dans le secteur privé.
  - Assistance du projet: Mme Miriam Ledermann est une policière qualifiée et a travaillé pendant plusieurs années comme assistante dans des entreprises proches des autorités fédérales, dernièrement chez RUAG.
- La collaboration de l'équipe de direction du projet avec les organes de pilotage est désormais bien rodée, même si la charge des réunions avec les activités de préparation et de suivi est très importante. Le siège de procureur au sein du comité de projet (niveau de pilotage opérationnel), qui était encore vacant il y a un an, a heureusement pu être pourvu en mai 2020 avec Mme Claudia Wiederkehr, procureure générale de Limmattal/Albis (ZH), en tant que deuxième représentante de la CPS (Conférence des procureurs de Suisse).

La CCDJP est représentée au sein des organes du projet par les personnes suivantes, élues par le programme HIJP:

- Comité de projet (12 membres):
  - Frida Andreotti, directrice, Divisione della giustizia, Repubblica e Cantone Ticino, pour la CCSPC (Conférence des chefs des services pénitentiaires cantonaux)
  - Hans-Ruedi Troxler, chef d'état-major du Ministère public de Zurich pour la CPS
  - Claudia Wiederkehr, procureure générale Limmattal/Albis (ZH), pour la CPS (depuis mai 2020)
- Comité de pilotage (8 membres):
  - Roger Schneeberger, secrétaire général CCDJP, en tant que coprésident du comité de pilotage
  - Olivier Jornot, procureur général de Genève
  - Michel-André Fels, procureur général de Berne
  - Jacques Rayroud, procureur général suppléant

## 2.6 Service de coordination ST Surveillance des télécommunications (SC ST)

Depuis 2017, le programme HIJP regroupe sous ce titre les intérêts des cantons dans le cadre du raccordement des cantons aux systèmes fédéraux de surveillance des télécommunications, d'une part par une étroite collaboration avec d'autres représentants cantonaux spécialisés dans le cadre du programme ST, d'autre part par un soutien administratif et spécialisé aux commissions permanentes ST conformément à la LSCPT (loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication). Fin 2020, la décision de financement quinquennal de la CCDJP pour les deux services concernés est arrivée à expiration. Dans le cadre d'une réaffectation des ressources, la CCDJP a décidé au printemps 2020 que HIJP et TIP effectueraient désormais les tâches correspondantes conjointement, chacun avec un poste, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

En termes de contenus, le SC ST s'est focalisé en 2020 sur les sujets suivants:

- Sur mandat de la CCDJP/CPJ, piloté par TIP et avec Walter Hodel de la Police cantonale de Zurich comme chef de projet, les travaux du projet «Analyse des besoins et du potentiel» (ABP) ont été réalisés. Au moyen d'un relevé national des processus et méthodes de travail actuels dans tous les cantons, l'objectif consiste, en se focalisant sur la surveillance des télécommunications (ST) et d'autres mesures de surveillance, à obtenir une vue d'ensemble des exigences envers les systèmes, à définir les priorités correspondantes et à les pondérer, ainsi qu'à analyser les besoins et le potentiel de futures interfaces de et vers les systèmes cantonaux. Ces informations sont notamment nécessaires pour la deuxième étape du projet «TIC-ProgST-P4-EST» pour les autorités de police fédérales et cantonales. Le projet ABP est ainsi dans l'intérêt prioritaire des cantons, car il réglementera le futur échange de données entre les services cantonaux de poursuite pénale et les systèmes fédéraux.
- Suite à de nombreuses constatations et analyses dans le cadre des organes ST permanents (direction, comité, architecture) et dans l'optique de la fin prochaine du programme ST, le travail nécessaire a été entamé sur ordre du DFJP et de la CCDJP pour repenser fondamentalement la situation actuelle et les besoins futurs concernant les mesures de contrôle des communications par la poursuite pénale (projet «Futur de la ST»).
- Le comité architectural ST a examiné les risques pour les services de poursuite pénale en rapport avec l'introduction de la norme de communication mobile 5G et, à cette fin, a procédé à diverses clarifications avec le service SCPT et les fournisseurs de services de télécommunications et a instauré une gestion de portefeuille afin de pouvoir soutenir le travail architectural à long terme.

## 3 Finances et comptes annuels 2020

La direction de programme HIJP a géré trois budgets pour les projets Programme HIJP, Traitement des affaires et Justitia 4.0 ainsi que celui de l'association «Standardisation du traitement des affaires» au titre de gérante de l'association. La présentation des comptes a été mise en conformité avec les prescriptions du CO. Nous renvoyons notamment aussi à l'annexe aux comptes annuels correspondante.

L'exercice 2020 du programme HIJP affiche en matière de recettes une limite budgétaire plus haute de CHF 1 579 000 par rapport au crédit-cadre approuvé par la CCDJP lors de son assemblée de printemps 2019. La raison en est la facturation aux projets des travaux du responsable de projet gérés de manière centrale et la croissance du projet Justitia 4.0. Pour la première fois, les recettes du personnel correspondantes ont également été entièrement budgétisées et tenues à jour. Ces recettes supplémentaires sont mises en relation avec des charges correspondantes en matière de salaires et personnel. Au total, le programme HIJP termine avec des charges moindres de quelque CHF 42 537 (2,6%). Les facteurs suivants ont largement contribué à ce résultat: une gestion rigoureuse des coûts lors de l'emménagement dans les nouveaux locaux, une croissance pratiquement nulle du personnel HIJP et des négociations fructueuses avec les fournisseurs concernant les échéances de paiement. En outre, les dettes ont également été réduites dans le cadre de la séparation structurelle progressive et de l'indépendance par rapport à l'association CCDJP. Leur remboursement progresse selon les principes de la gestion active des liquidités et devrait être achevé dans les premiers mois de 2021.

Le crédit budgétaire approuvé pour l'exercice sous revue pour le projet Traitement des affaires n'a, comme prévu, pas été épuisé. Au 31 décembre 2020, il en résulte un recul des dépenses de 67% (budget CHF 249 000, charges réduites CHF ~166 000). D'une part, cette différence résulte du fait que des coûts

importants pour l'étude Major Release 3.0 ont été supportés par TIP et l'association eCH. D'autre part, cette différence reflète également la pénurie de ressources en personnel, qui avait été délibérément prévue en début d'année. Grâce à une hiérarchisation cohérente des priorités, il a néanmoins été possible d'obtenir un impact optimal avec les fonds disponibles. En 2021, l'engagement de personnel doit être à nouveau étendu et placé sur une nouvelle base avec la nouvelle coopération entre TIP et HIJP à partir de 2022.

L'exécutif et le judiciaire ont financé Justitia 4.0 à parts égales de 50% chacun, la part du budget destinée aux autorités exécutives s'élevant à CHF 925 000. Avec un budget total de 1,85 million de francs pour 2020, Justitia 4.0 termine sur des charges moindres de CHF ~70 000 (~3%). Le budget 2020 a donc été largement épuisé comme prévu. Les dépenses légèrement supérieures pour le développement des bacs à sable et la transition ont été compensées par des dépenses moins élevées dans les communications, événements et autres domaines de dépenses. La planification financière pour les années 2022 et suivantes a été révisée en raison de l'ajustement de la planification de la mise en œuvre dans le domaine de l'application ADJ.

Les coûts dus aux activités du projet ST pour le service de coordination ont été entièrement imputés à la comptabilité du programme HIJP, les salaires ayant été imputés et établis au compte annuel du secrétariat général CCDJP jusqu'à la fin du mandat (2016-2020).

## 4 Perspectives

Les priorités d'action stratégiques du programme HIJP sont clairement visibles et se reflètent dans les projets Traitement des affaires avec l'évolution de la norme eCH-0051, de Justitia 4.0 et de la prise en compte systématique des besoins de l'exécution judiciaire. Le domaine du développement des affaires nouvellement créées, y compris le service de coordination ST, l'architecture et la sécurité informatiques, etc., posera les bases pour atteindre durablement l'objectif d'établir un centre de compétence (voir vision HIJP 2017<sup>7</sup>). En fin de compte, c'est dans ces domaines de spécialisation et de développement que les priorités sont fixées en termes de fonds et de déploiement des ressources, en engageant ou en confiant des mandats de projet à des tiers.

Tout le monde parle de la transition numérique du système judiciaire. Elle se concrétise non seulement par les expériences réalisées l'année passée en raison de la crise sanitaire (télétravail et dossiers disponibles sous forme numérique), mais aussi et surtout par l'expression de préoccupations ou de craintes de la part des personnes probablement concernées directement. Il faut les prendre au sérieux et les concrétiser avec des outils appropriés, depuis la communication active, voire bilatérale, jusqu'à la réalisation d'essais pilotes. L'information, le transfert de connaissances et l'indication fiable des directions suivies en matière de développement sont des facteurs décisionnels importants pour les cadres à tous les niveaux, en collaboration avec HIJP et ses partenaires, afin que tous les intéressés les suivent sur cette voie passionnante.

---

<sup>7</sup> Vision HIJP avec document-cadre: <https://www.his-programm.ch/fr/programme-HIJP/vision-HIJP>

## Annexe: organigramme

# Programme HIJP & Projets'20

19.11.2020

